

N°61

PARIS 2012 :

**Il n'y a pas que les sportifs
qui doivent mériter les JO !**



Après les Jeux Olympiques d'Athènes, dont le bilan en demi-teinte des athlètes français devra faire l'objet d'une analyse approfondie, il nous faut penser à l'avenir.

Sans éclipser Pékin en 2008, nos pensées sont en réalité tournées vers 2012 et l'espoir de voir les JO se dérouler en France. La volonté et l'unanimité nationale affichées derrière cette candidature et la qualité du dossier technique ne sauraient masquer l'absence actuelle d'un élément clé !

En effet, à côté du dossier de candidature proprement dit, aucun signe en faveur d'un plan national de développement des APS n'est aujourd'hui visible. Or derrière l'événement, les équipements et les résultats, qui ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, c'est un plan de développement de toutes les APS qu'attendent nos concitoyens. Cet investissement éducatif en faveur de la population française devrait à nos yeux représenter la clé de voûte du soutien gouvernemental à la candidature de Paris.

Cependant, personne aujourd'hui n'est dupe face au double langage de nos gouvernants qui affichent d'un côté un soutien médiatique appuyé à cette candidature et masquent de l'autre un désengagement bien réel de l'Etat dans le champ des APS.

De notre côté, nous commençons à être las de dénoncer la désinformation et les menaces permanentes qui pèsent sur notre avenir. Celles-ci ne dissimulent plus depuis longtemps la vacuité de la politique éducative du gouvernement actuel et c'est uniquement dans le budget 2005 et non dans les promesses, qui n'engagent comme tout le monde le sait que ceux qui les écoutent, que nous chercherons les preuves de la sincérité gouvernementale à tout mettre en œuvre pour obtenir les JO en 2012.

Jean-Paul Krumbholz

n°61

SOMMAIRE

Résultat de la CAP du 24 juin pages 3 - 4	Le bureau national, organisation. pages 17 - 19
Un congrès en Franche Comté page 5	Résorption de l'emploi précaire page 20
Complément au rapport d'activité 2002 - 2004 pages 6 - 8	BPJEPS : où en sommes nous? page 21
Des invités qui s'engagent pages 9 - 11	Concours PS 2004 pages 22 - 23
Mandat au bureau national page 12	Actualités pages 24 - 25
Complément au rapport financier page 13	Index thématique pages 26 - 27
Les opérations statutaires page 14	Utile : vacances scolaires pages 28 - 29
Les nouveaux élus page 15	Les tarifs page 30
Photo de Congrès page 16	Bulletin d'adhésion page 31
	Vos Interlocuteurs page 32



snaps - infos N° 61

Directeur de la publication : Jean-Paul Krumbholz

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Michèle Leclercq, Jean-Paul Krumbholz, Claude Lemould, Alain Jehanne, Franck Baude et Ludovic Martel

Relecture : Claude Lemould, Daniel Gaime, Gérard Letessier

Crédits photos : Michel Chapuis, Daniel Gaime, Franck Baude

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL

Prix du n° : 3,81 euros - Abonnement : 15,24 euros

Dépôt légal Juin 2003 - Commission paritaire 3 525 D 73 S - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS Cédex 13

Tél : 01.40.78.28.58/60 - **Fax :** 01.40.78.28.59

Courriel : snaps@unsa.org

Site : www.unsa.org/~snaps

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE du 24 juin 2004

Sont présents :

Pour l'administration :

M. WATRIN Président de séance,
sous-directeur du Personnel et de
l'Administration, Mme CABON -
VEDRINE - Mrs BOUCHOUT -
PELLICIER - SAUTON - SIBERT

Pour le SNAPS :

Mme LECLERCQ - Mrs GAIME -
KRUMBHOLZ- LERNOULD -
MALHAIRE - MOREAU

Pour le SNEP :

Mr DELACROIX

Ordre du jour de la CAP.

- . Désignation du secrétaire adjoint de séance
 - . Suite du mouvement
 - . Demandes de détachement déposées dans le cadre du mouvement
 - . Accès au corps de professeurs de sport par la voie de liste d'aptitude
 - . Informations et questions diverses
- Michel MOREAU est désigné Secrétaire-adjoint de séance

1 - Suite du mouvement

Suite au désistement de la collègue initialement nommée, malgré nos réserves, sur le poste de formateur au CREPS de MONTPELLIER, la CAP propose que soit retenue la candidature de Gilles GARCIA.

Cette mutation permet :

- à Yves CABON en poste à la DRDJS de ROUEN de bénéficier du rapprochement de conjoint qu'il

sollicitait et d'obtenir un poste de CAS à la DDJS de Nîmes,

- à Bernard MORONVAL en poste à la DDJS de l'Eure de muter vers un poste de CAS à la DRDJS de ROUEN,

- à Cyril RIPPERT en poste au CREPS de Reims de rejoindre un poste de CAS à la DDJS de l'Eure.

François BEAUCHARD en poste à la DRDJS de Rennes étant nommé



chef de département à l'ENV, Franck VERGER en poste la DDJS de la Sarthe rejoindra un poste de CAS à la DRDJS de Rennes.

Laurent HOFER, CTR de volley à la DRDJS de Dijon rejoindra un poste de CAS à la DDJS de l'Yonne.

Eric DURANEL en poste au CREPS de WATTIGNIES rejoindra un poste de CAS à la DRDJS d'Orléans

Philippe Marie SALVAN, sera nommé CTN de Volley à la DRDJS de Paris en remplacement de Pierre LABORIE placé en disponibilité.

Le congé parental de Véronique FLAMANT est prolongé à sa demande, ce qui permet de confirmer la mutation de Frédéric ARINO au CREPS de Pointe à Pitre. Toutefois, à la demande du SNAPS, l'administration s'engage à tout tenter pour réintégrer Véronique FLAMANT en Martinique à la fin de son congé. Les textes prévoient en effet qu'à l'issue d'un congé parental le fonctionnaire soit réintégré sur le poste quitté s'il est disponible, ou à défaut sur le poste vacant le plus proche de son domicile.

Nicole ABAR sera nommée CTN de Football à la DRDJS de Toulouse

Véronique GRANDRIEU-ALARD sera nommée sur un poste de CAS à la DDJS du Val de Marne

Caroline JEAN sera nommée à la DDJS du Val de Marne

Luc MISEREY, CTD de Football sera nommé CAS à la DDJS des YVELINES

Le poste proposé à Marc GUES-SARD, à la DDJS de la Réunion, n'était pas vacant !!! Suite à cette erreur qui lui est entièrement imputable, l'administration s'engage à suivre ce dossier avec une attention particulière. Le premier poste qui se libérera à La Réunion lui sera proposé.

2 - Demandes de détachement

Les représentants du SNAPS ont dû réaffirmer avec force un principe

pourtant accepté par l'administration : l'accès à un poste de CTS par la voie du détachement est subordonné à la production du BEES 2ème degré dans la discipline considérée.

La CAP se prononce en faveur des détachements suivants :

- Philippe VUITTON, P EPS en contrat PO, EN Canoë kayak est détaché au CREPS de Toulouse sur un poste de Formateur.
- Eric PLANES, Educateur territorial à Perpignan, titulaire du BEES 2ème degré, est détaché sur le poste de CTS Rugby à 15 à la DDJS des Pyrénées Orientales
- Claude BERGEAUD, P EPS, en disponibilité, titulaire du BEES 2ème degré, est détaché sur le poste de CTN Basket à la DRDJS de Paris.

Par contre, les représentants du SNAPS découvrent que deux personnes proposées par l'administration sur des postes de CTS ne possèdent que le BEES 1er degré. Dans le même temps deux prof. d'EPS (ex CTS en disponibilité titulaires du BEES 2ème degré) voient leur demande de réintégration au MJSVA refusée par l'administration.

Une fois de plus, les représentants du personnel ont pointé les contradictions et dysfonctionnements de l'administration, notamment dans la relation entre la " direction des personnels et de l'administration " et la " direction des sports ".

Les représentants du SNAPS, ne pouvant ramener à la raison les représentants de l'administration, obtiennent après avoir menacé de quitter la séance la réintégration de :

- Patrick PASSEMARD, P EPS, en disponibilité, titulaire du BEES 2ème degré, est détaché sur le poste de CTR Hand Ball à la DRDJS de Paris,

Sans pouvoir empêcher l'administration d'imposer (vote contre de tous les représentants des personnels) les deux détachements de titulaires du BEES 1er degré pour un an et dont la reconduction est conditionnée à l'obtention du BEES 2ème degré en cours d'année.



Le SNAPS regrette cette entorse à une règle qui valorise aussi bien l'administration du MJSVA que le corps des PS, précisant que l'accueil de ces nouveaux collègues aurait été de bien meilleure qualité dans un an lorsqu'ils seront titulaires du BEES 2ème degré.

3 - Accès au corps de Professeur de Sport par la voie de la liste d'aptitude

Dix possibilités sont offertes pour 51 postulants. Neuf intégrations sont proposées au barème. La dixième est proposée hors barème par l'administration alors que les représentants du personnel proposaient Raoul BAUDRY situé au dixième rang du barème.

- ALLARD Dominique, CTR de basket à la DRDJS de Paris
- BOUREAUD Alain, CTR de

basket à la DRDJS d'Orléans

- HERBELE Philippe, contrat PO
- DIGOUT Nicole, CTR de gymnastique à la DRDJS de Montpellier
- POUHEYTS Michel, CTN de pelote basque à la DRDJS de Bordeaux
- DUMONT Annick, CTN sports de glace à la DRDJS de Paris
- BINI Bruno, CTR de football à la DRDJS de Marseille
- MARTINENGO Fernand, CTR de football à la DRTJS de Nouvelle Calédonie
- BAZIN Antoine, CTR de voile à la DRDJS de Caen
- FRANCHET Pascal, CAS à la DDJS de la Sarthe.

4 - Informations et questions diverses

Professeur de sport détaché sur contrat de préparation olympique :

Daniel GOURY, ex.CAS à la DRDJS de Lyon, détaché sur un contrat PO à compter du 1er juillet 2004.

Professeur de sport demandant un détachement dans une autre administration :

Sébastien GAUTHIER, CAS à la DDJS de la Nièvre, demande son détachement au ministère de l'agriculture à compter du 1er septembre 2004.

La séance est levée à 12h30 l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés.

Michel MOREAU
Commissaire paritaire



Besançon 2004

Un congrès du SNAPS en Franche Comté

Accueilli par la très dynamique section de Franche Comté, Eric VALOGNES secrétaire régional et le jeune retraité Michel CHAPUIS en tête, le congrès du SNAPS 2004 a réuni 55 délégués et élus du SNAPS. La quasi-totalité des régions de France métropolitaine était représentée, renforçant ainsi la légitimité des débats. Le cadre de la magnifique ville de Besançon et une organisation irréprochable ont permis de recadrer sereinement, dans une vision prospective, les différents aspects d'une actualité bouillonnante. Il nous faut remercier une nouvelle fois nos hôtes pour la qualité de leur accueil, qui n'est pas étrangère à la richesse des échanges et la réussite de cet événement.

Notre secrétaire général ouvrit ce congrès sur la présentation d'un complément au rapport d'activité destiné à prendre en compte les derniers points d'actualité et les négociations en cours (voir en pages 6 à 8).

La parole fut ensuite largement donnée aux nombreux intervenants, qui avaient eu l'amabilité de répondre à notre invitation. Parmi eux, Jean-Pierre DREVON représentant Jean-François LAMOUR, Vincent FUSTER, président de la conférence des présidents des CROS et CDOS, et Patrick GONTHIER, secrétaire général de l'UNSA-Education auront marqué ce congrès par la qualité de leur intervention et la franchise de leurs réponses lors des débats. L'absence de " langue de bois " a particulièrement été appréciée des congressistes (extraits en pages 9 à 11).

Ce congrès a bien entendu donné lieu, sous la houlette de Jean-Pierre MALHAIRE, aux diverses opérations statutaires qui structurent la vie de notre organisation : votes du rapport d'activité et du rapport financier, élections pour le renouvellement de nos instances, etc. (détail des résultats en page 14).

Un congrès est toujours l'occasion de moments de convivialité et de

rencontres avec les acteurs locaux. L'accueil qui nous fut fait à Besançon ne dérogea pas à la règle. Ainsi la réception organisée par la municipalité et la visite des pôles implantés dans la ville nous ont permis d'apprécier la richesse des partenariats tissés - autour des problématiques du champ sportif - entre l'état, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Enfin ces rencontres sont traditionnellement l'occasion d'honorer ceux qui ont activement milité pour l'évolution de notre profession et qui se sont déjà ou s'apprentent à s'engager dans la grande aventure de la retraite. Merci donc aux piliers de notre syndicat que sont Jean-Pierre MALHAIRE et les trois " Michel ", BRESSAN, CAQUARD et CHAPUIS. Ils ont ou vont rejoindre ainsi nos deux anciens secrétaires généraux, Jean BOITEUX et Lucien THOMAS, dont la présence et l'implication furent particulièrement appréciées lors de ce congrès.

Jean-Paul KRUMBHOLZ, secrétaire général sortant reconduit dans ses fonctions, a clôturé ce Congrès de Besançon sur un exercice de prospective qui permet d'esquisser des pistes de travail pour un syndicat acteur de l'évolution de son champ d'activité.

Claude LERNOULD





Complément au rapport d'activité 2002-2004, Extraits de l'intervention d'ouverture du secrétaire général.

Après avoir remercié pour leur présence et investissement :

- l'ensemble des congressistes,
- les représentants de l'UNSA/Education (Christine AZAIS et Alain BERNAT),
- ses deux prédécesseurs (Jean BOITEUX et Lucien THOMAS),
- la section de France-Comté du SNAPS et son secrétaire régional (Eric VALOGNES) qui s'est chargée de l'organisation de ce congrès,

Le secrétaire général, en complément du rapport d'activité 2002-2004 paru dans le SNAPS/Infos n°59, est revenu sur quelques temps forts de la mandature qui s'achève.

Le corps supérieur Naturellement !

C'est presque un mythe devenu réalité le 26 mars 2004 que la création du corps de Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur.

Sa concrétisation ne sera totalement effective qu'après la nomination cet été des premiers CTPS en chair et en os.

Dans l'hypothèse où le ministère n'écarte pas l'ancienneté des critères de sélection et en raison du " repyramidage " de la hors classe des PS (20 postes CN transformés en HC au budget 2004), c'est environ 350 collègues qui devraient bénéficier cette année d'une promotion exceptionnelle (CTPS ou PS HC), soit plus de 10% des PTP sports.

Après avoir initié seul la refonte des corps de notre administration lors de la Table Ronde " Métiers-Missions-Emplois " en juin 2000, le SNAPS peut légitimement être fier de son action et de sa ténacité dans ce dossier. C'est en effet grâce à celle-ci et à la reconnaissance de

la compétence des PTP sport que ce dossier a pu aboutir dans un environnement économique et syndical pourtant peu favorable.

Notons dans ce climat souvent hostile le soutien de l'UNSA/Education. Jean-Paul ROUX, ancien secrétaire général, a toujours eu la conviction profonde que la création de ce nouveau corps était acquise et imminente et Rémy PIERROT, secrétaire national chargé du secteur revendication, a mené ce dossier avec un investissement et une technicité remarquables.

Les principales caractéristiques de ce nouveau corps sont conformes à nos revendications. Il comporte deux classes, dont les grilles indiciaires sont identiques aux corps des professeurs agrégés de l'éducation nationale et ses missions sont entièrement techniques et pédagogiques.

Seule différence avec l'agrégation, les reclassements ne bénéficieront pas du " décret de 51 " (reconstitution de carrière en fonction du coefficient du corps), mais d'une intégration à l'indice égal ou immédiatement supérieur (dispositif moins favorable).

A contrario, la durée de certains échelons est inférieure à ceux du corps des agrégés, notamment la " marche " pour accéder l'indice terminal du corps (HEA) n'est que de trois ans contre quatre pour les agrégés.

Quelques inconnues qui présagent déjà les actions à venir :

⇒ quelle surface aura à terme le corps de CTPS ? Bien que satisfaits des 250 créations de postes inscrites au budget 2004 (200 APS et 50 JEP), nous n'avons pu obtenir aucun engagement pour les années à venir (nous revendiquons une programmation sur trois ou cinq ans),

⇒ quels sont les critères d'intégration dans le corps de CTPS ? Lors de la phase de constitution du corps (trois ans), ils sont entièrement à la discrétion du ministre (après avis de la commission nationale d'intégration purement administrative prévue par le décret du corps),

⇒ quels positionnements et missions seront dévolus aux CTPS,



notamment vis à vis des PS ? Nous revendiquons une carte des postes unique pour les PS et CTPS.

Sans pouvoir de contrôle sur la phase de constitution du corps, notre action est donc totalement dépendante de nos capacités de proposition et de négociation.

L'avenir du MJSVA Donc le nôtre !

Pour envisager notre avenir, il est indispensable de revenir et mettre en parallèle les événements qui ont secoué ces deux dernières années, la fonction publique en général d'une part et notre champ professionnel d'autre part.

Après la catastrophe électorale du printemps 2002 lors des élections présidentielles - présence au second tour du représentant d'un parti que nous ne considérons pas comme démocratique - et le sursaut républicain du 2ème tour, nous étions en droit d'attendre une politique de dialogue et de cohésion sociale autour de valeurs républicaines et démocratiques réaffirmées.

Bien au contraire une pensée ultra-libérale et un mode de " gouvernance " indigne d'un pays démocratique, basé sur la désinformation, la culpabilisation et la division ont orchestré la plus forte régression sociale que notre pays ait connue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les quelques exemples suivants suffiront à illustrer cette période noire :

⇒ les tentatives continues de démantèlement des services

publics, de la fonction publique et du statut de fonctionnaire au travers leur dénigrement et remise en cause systématiques,

⇒ le blocage salarial dans la fonction publique générant une baisse très concrète du pouvoir d'achat des fonctionnaires,

⇒ la paupérisation progressive de nos futures retraites. Face aux difficultés consécutives à la non-anticipation des conséquences du " baby-boom " et à un taux de chômage " inacceptable ", nos gouvernants n'ont mis à contribution que les seuls salariés privés et publics. Ces derniers étant d'ailleurs appelés à payer doublement l'addition.

Notre microcosme sportif, de son côté, n'a pas été épargné durant cette période.

2002 - les surprises :

⇒ la partition inexplicquée du MJS au printemps provoquant le désappointement des personnels et des partenaires sans changement réel. L'archétype de l'acte négatif,

⇒ les Etats Généraux du Sport à l'automne. Une heureuse initiative, un déroulement plus qu'honorable (ce qui n'était pas gagné d'avance) et enfin des conclusions qui confortent nos valeurs et convictions. Du positif, à condition toutefois de respecter et réaliser les engagements pris.

2003 - les attaques :

⇒ la menace sournoise, (le gouvernement avance masqué) de suppression totale ou partielle des DRDJS,

⇒ sous couvert de décentralisation, une volonté politique de désengagement de l'Etat de la gestion du sport,

⇒ la direction des sports " réactive " l'hypothèse de la mise à disposition des CTS auprès des fédérations.

2004 - le flou quasi-total :

⇒ les DRDJS sont toujours là mais n'apparaissent pas dans la nouvelle organisation administrative régionale,

⇒ les DDJS sont menacées à leur tour,

⇒ les projets gouvernementaux de décentralisation du sport sont annihilés par le manque d'enthousiasme des collectivités territoriales. Avant de revenir sous l'impulsion du CNOSF, dont nous découvrons les tendances suicidaires,

⇒ la direction des sports s'enlise avec le dossier CTS, mais refuse encore et toujours toute concertation,

⇒ une seule bonne surprise le retour de la jeunesse accompagnée de la vie associative en cadeau de remariage pour former le MJSVA (tout ça pour ça).

Face à cette " chienlit ", le SNAPS, disons le sans ambages, ne peut qu'être satisfait du rejet électoral de cette politique antisociale exprimé ce printemps par les Français.

Plus que jamais, dans un tel contexte, nous devons sans doute,



en tant que syndicat humaniste et réformiste, "rassembler" nos mandats pour anticiper l'avenir :

⇒ de l'organisation des APS (de l'Europe à l'association sportive),

⇒ du MJSVA, de ses services, établissements et bien entendu personnels.

Pour construire cet avenir, il nous faut créer une "intelligence sportive" au service de l'usager et clairement dire aujourd'hui :

⇒ non à "l'administratisation" des services et personnels sous couvert de vraies-fausse missions "régaliennes" (police, contrôle, surveillance, etc.),

⇒ oui à une administration de mission éducative,

⇒ oui à des PTP qui encadrent des pratiquants, forment des cadres, créent et pilotent des projets multipartenariaux. Cela implique une forte présence sur le terrain et une limitation de leur présence dans les services.

Mais également et plus largement affirmer une vision de l'organisation des APS dans laquelle :

⇒ l'Etat garde un rôle de tutelle, notamment sur les fédérations sportives, excluant de facto une décentralisation. Pour ce faire l'Etat

doit conserver une administration spécialisée (le MJSVA), des services régionaux et départementaux et un établissement par région,

⇒ les collectivités territoriales sont mieux associées à tous les échelons au travers de structures de concertation dont l'Etat garde la coordination,

⇒ l'encadrement des APS est réglementé privilégiant ainsi les diplômés d'Etat, quelle que soit leur origine, par rapport aux diplômés "privés". Un effort conséquent de notre part sera sans doute nécessaire pour sortir ce dossier de la confusion actuelle dans laquelle l'usine à gaz ministérielle l'a plongé.

Une action permanente pour défendre nos intérêts!

La priorité en termes d'information accordée aux chantiers statutaires ne doit pas masquer la réalité qui fait de la défense individuelle et collective de tous les PTP sports et médecins du MJSVA notre action prépondérante.

En effet, dans le domaine "corpo", vos représentants qu'ils soient membres du BN, des différents CTP ou CAP n'ont pas ménagé leur peine durant cette mandature. Vous pouvez suivre régulièrement leur action grâce à notre site internet et nos publications.

Malgré cet investissement, heureusement souvent productif, la surdité de l'administration ne peut que nous inciter à redoubler d'efforts face aux réalités suivantes :

⇒ la non-intégration dans le corps des professeurs de sport des collègues qui en assurent les missions depuis de nombreuses années, dans des situations statutaires pour la plupart d'entre eux sans rapport avec les responsabilités assumées,

⇒ la disparition quasi-totale, c'est déjà fait pour certains d'entre nous, des frais de déplacement,

⇒ la diminution continue en francs constants de nos indemnités.

Nos collègues médecins sont confrontés à la même situation de blocage, face au refus de l'administration d'ouvrir un chantier spécifique permettant de construire :

⇒ une véritable politique de "médecine du sport" au sein du MJSVA, pourtant plébiscitée lors des conclusions des Etats Généraux du Sport,

⇒ un statut digne de ce nom pour la totalité des médecins en poste dans les services et établissements du MJSVA.

JPK

Aujourd'hui, les acteurs du monde sportif, dont nous faisons partie, ne peuvent faire l'économie d'une vision "politique" nationale et/ou européenne de l'organisation future des APS... sous peine de disparaître.



Des invités qui s'engagent.

Parmi les nombreux intervenants, Jean-Pierre DREVON (représentant Jean-François LAMOUR) et Vincent FUSTER (président du conseil national des CROS et CDOS) ont abordé lors de leurs interventions respectives des problèmes d'actualité, qui nous touchent de très près.

Résumé des interventions et débats.

Jean-Pierre DREVON.

Répondant au nom de JF Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, à notre invitation, JP Drevon, membre du cabinet, Conseiller chargé des personnels, services déconcentrés et établissements a fait un large tour d'horizon de l'actualité ministérielle.

En guise d'introduction, JPD a dressé un rapide tableau de l'historique du SNAPS (rassemblement des différents syndicats de CAS et CTS) montrant ainsi combien, en tant qu'ancien professeur d'EPS, il connaissait parfaitement non seulement notre contexte professionnel, mais également notre syndicat.

Afin d'entrer dans l'actualité ministérielle, JPD a commenté le retour de la JEP et la venue de la VA au sein du MJSVA. Reconnaisant qu'outre l'inquiétude légitime des personnels, le maintien de l'unité fonctionnelle J et S au sein des services et établissements n'avait jamais permis une réelle lisibilité de la partition de l'ex MJS, le retour de la JEP s'imposait donc de lui-même.

A l'inverse, la venue de la vie associative représente à ses yeux un plus incontestable pour augmenter la " surface " de notre ministère. Même si ce département a une vocation interministérielle, le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a désormais autorité sur la délégation interministérielle en charge du secteur, à l'exception de " l'économie solidaire " (mutuelles, coopératives, etc.).

JPD a ensuite abordé le délicat dossier de l'avenir des services déconcentrés et établissements du MJSVA.

Tout d'abord dans le cadre de la réforme de l'Etat, rappelant les refus successifs de la culture de s'asso-

cier avec nous au sein d'un pôle régional, puis de création d'un 9ème pôle " spécifique " JS, JPD a reconnu que rien n'était réglé même si les DRDJS conservaient pour le moment leur statut.

Par contre à propos des DDJS, JPD s'est montré plus rassurant. Le cabinet est persuadé qu'en raison de leur image de service de proximité et des missions de protection de l'usager qu'elles assument, celles-ci ne devraient pas être menacées par la réorganisation de l'échelon départemental.

Enchaînant sur la décentralisation, JPD a annoncé que les CREPS ne seraient pas concernés et resteraient dans le giron du MJSVA, que le ministère soutenait l'article qui traite des CDESI, placés sous la responsabilité des conseils généraux, mais regrettait l'autorité du président du conseil régional sur les futures conférences régionales du sport.

JPD a tenu, suite à la réaction des étudiants STAPS, à préciser la position du ministre vis à vis du projet de décret d'application de l'art. L 363-1 du code de l'éducation (ex. art.43).

Le ministre chargé des sports arrêtera seul la liste des diplômes qui permettent l'encadrement des APS contre rémunération et gardera la responsabilité du contrôle des éducateurs sportifs (la délivrance de carte professionnelle restant du ressort des préfets, donc des DDJS).

Par contre, JFL souhaite que la certification de la conformité des diplômes d'Etat au regard des exigences techniques et pédagogiques destinées à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers soit de la responsabilité du ministre qui délivre le diplôme.

Concernant les diplômes du MJSVA et les diplômes " privés ", JPD a précisé que ni la composition, ni les prérogatives, ni les compétences de la CPC des métiers du sport et de l'animation ne la prédisposait à rendre un avis technique et pédagogique pertinent. La constitution d'une commission ad hoc, éventuellement inspirée de la CPC, est donc envisagée.





Enfin, JPD a rappelé que le principe d'équivalence entre diplômés du MJSVA et du MENR n'est pas remis en cause.

Pour terminer, JPD a évoqué la gestion des PTP sports en commençant tout naturellement par la création du corps de CTPS, précisant que le ministre avait tenu ses engagements à quelques mois près.

Celui-ci avait promis que les premières nominations interviendraient fin 2003, la " minceur " du retard (les premières nominations seront ramenées au 26/03/04) prouve sa profonde implication dans le dossier.

Cette implication est loin d'être terminée, le ministre ayant chargé JPD d'annoncer son investissement total dans l'établissement de la liste des promus. Le ministre arrêtera celle-ci sur la base du parcours professionnel et des responsabilités exercées par chaque candidat en respectant un équilibre entre les différentes fonctions assumées par les PTP sports, l'avis de la commission nationale d'intégration n'étant qu'un élément parmi d'autres.

Après avoir évoqué rapidement la nécessaire réforme de la notation et/ou évaluation des professeurs de sport au regard du nouveau décret en vigueur, JPD a terminé en assumant le refus actuel de l'administration de refondre le dispositif indemnitaire des PTP sports et jeunesse sur la base d'une modulation 80-120%, jugée insuffisante, qui est pourtant la base de calcul des autres corps de catégorie A du MJSVA.

L'ensemble des congressistes a apprécié la clarté et la franchise du représentant du ministre tant dans son discours que dans ses réponses lors du débat qui a suivi.

Deux questions de congressistes sont toutefois restées sans réponse précise :

⇒ *le malaise des DDJS, dont les missions de plus en plus administratives et répressives augmentent d'une part le risque de leur suppression pure et simple au profit d'une cellule " non-éducative " au sein des préfectures et d'autre part engendrent le désarroi de beaucoup de collègues qui n'y trouvent plus leur place. Par ailleurs la prise de distance de nos partenaires traditionnels, ne semble pas concerner le cabinet (la circulaire du secrétaire général du ministère de l'intérieur datée 2 juin 2004 envisageant le rattachement des DDJS à d'autres structures est venue conforter nos inquiétudes et renforcer notre incompréhension vis à vis de l'attitude du cabinet à ce sujet),*

⇒ *aucune raison n'est venue justifier la volonté du Cabinet de maintenir une modulation indemnitaire plus importante pour les PTP par rapport aux autres corps du MJSVA ? Le principe " managérial ", qui veut que les modulations indemnitaires basées sur " l'appréciation du chef de service " soient progressives du bas en haut de l'échelle des salaires et/ou des responsabilités, n'est apparemment pas connu du ministère (les seules organisations qui échappent à cette règle sont les systèmes purement autoritaires ou paternalistes).*

Vincent FUSTER.



Répondant à notre invitation, Vincent FUSTER, Président du conseil national des CROS et CDOS est intervenu sur le thème de " l'articulation future entre le mouvement sportif, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales à l'échelon local (régional et départemental) ".

VF a commencé son discours en exprimant le plaisir qu'il avait à intervenir devant le SNAPS. Sa " longue " carrière de dirigeant l'ayant amené à bien nous connaître et à apprécier nos positions et valeurs, qu'il partage volontiers, notamment au travers de la dimension éducative des APS. Cette convergence porte également sur l'organisation du sport français, qui est un modèle de partenariat entre l'Etat et le mouvement sportif. Organisation qu'il défend comme nous farouchement, mais qui nécessite à ses yeux quelques évolutions pour associer de nouveaux décideurs.

Rappelant que le " sport " représentait en France 1,7% du PIB en 2002 et que son financement était assuré à 50% par les ménages, 10% l'Etat et 30% les collectivités locales, VF souhaite les voir mieux intégrer aux structures décisionnelles. Souhait, qui outre la revendication des collectivités locales elles-mêmes, est soutenu par la majorité des acteurs du sport. Cette orientation faisait d'ailleurs partie des conclusions consensuelles des Etats Généraux du Sport. VF a également précisé que cette ouverture devait être réciproque. En effet, le monde fédéral, notamment les CROS et CDOS qui le représentent, souhaite être consulté à



chaque fois qu'un conseil régional ou général s'implique dans le sport.

C'est sur la base de ce constat que le monde sportif a été amené à proposer la création d'une conférence régionale du sport dans le cadre de la Loi de décentralisation en cours d'élaboration. VF pense que c'est un premier pas positif, sans nier les ambiguïtés du projet actuel. En effet, seuls les conseils régionaux se voient attribuer de nouvelles prérogatives concrètes (autorité sur la conférence et responsabilité du programme régional de développement du sport). Le monde sportif et l'Etat n'apparaissent pour leur part que comme partenaires potentiels (la loi ne peut imposer leur présence aux conseils régionaux).

Malgré ce déséquilibre, VF est convaincu, en l'absence d'autre projet, que cette structure ne fera que compléter le paysage actuel, sans entraîner ni transfert de responsabilités vers les conseils régionaux, ni menace sur l'existence des DRDJS.

La profonde conviction et la parfaite sincérité de VF lors de son intervention et du débat qui a suivi, très appréciées des congressistes, a permis d'anticiper deux visions différentes de la place de l'éventuelle conférence régionale du sport.

Pour VF, la force et prédominance sur les APS du partenariat actuel entre le monde sportif et l'Etat doivent suffire à imposer leur présence au sein de ces conférences (son souhait est une instance paritaire tripartite). Celles-ci seraient un lieu d'échange et de réflexion permettant une harmonisation des engagements et objectifs des différents interlocuteurs. Le programme régional de développement du sport ne serait pour sa part qu'un simple projet de référence commun et non une nouvelle responsabilité décentralisée auprès des conseils régionaux.

Pour le SNAPS, en référence à l'Art. 1er de la Loi 84-610 ¹ modifiée, cette responsabilité est aujourd'hui partagée entre l'Etat, le monde sportif et les collectivités territoriales. Toute décentralisation ne peut donc intervenir sans remise en cause de ce partenariat institutionnel. C'est pourquoi, les conclusions des EGS ont arrêté le principe d'une meilleure intégration des collectivités territoriales aux instances actuelles décisionnelles du sport, tout en précisant expressément qu'aucune nouvelle décentralisation dans le champ sportif n'interviendrait pour cela. En conséquence, les deux seules solutions pour remplir cet engagement sont soit de nouvelles structures paritaires administra-

tives sous l'autorité des préfets, soit une modification de la Loi 84-610 (la seule qui permet de partager des responsabilités, la Loi de décentralisation ne pouvant qu'attribuer une responsabilité à une collectivité territoriale identifiée).

A contrario, le cadre de la Loi de décentralisation impose de transférer l'intégralité de la responsabilité définie et des moyens afférents à la collectivité territoriale choisie. Ce principe impliquerait, en cas de vote du projet de loi actuel, que

⇒ *le président du conseil régional, ayant autorité sur la conférence régionale du sport, décidera seul de sa composition. D'une part aucun autre partenaire ne serait assuré d'y siéger, et d'autre part sa composition pourra être totalement différente d'une région à l'autre,*

⇒ *le conseil régional étant chargé de voter le " plan régional de développement du sport ", il s'agira bien là d'un transfert de responsabilité. D'une part, ce vote n'engagerait que les seuls deniers et structures (actuelles ou futures) du conseil régional (principe de la souveraineté de la collectivité). Et d'autre part, en raison du principe de subsidiarité, la responsabilité ainsi confiée au conseil régional ne pourrait plus incomber à l'Etat, qui se désengagerait ainsi " institutionnellement " du développement des APS.*

Il est à noter que ces échanges n'ont plus la même portée aujourd'hui². Les effets conjugués du Sénat, qui a retiré l'intégralité des articles concernant les APS, puis du gouvernement, qui en utilisant le 49-3 n'a pas permis aux députés de modifier le nouveau texte présenté (identique à celui voté par les sénateurs) confèrent à cette réflexion une dimension plus prospective que d'actualité.

¹ " Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général.

L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ".

² Voir l'article en page actualité dans ce numéro.



Le congrès mandate le bureau national pour conduire l'élaboration d'un projet pour l'avenir des APS



C'est paradoxalement au moment où le conseil de l'Europe consacre 2004 "année européenne d'éducation par le sport", que le congrès du SNAPS réuni en 2004 à Besançon constate le véritable défi que représente aujourd'hui une idée si généreuse.

En effet, dans le contexte politique actuel, l'avenir d'un modèle où le sport prendrait toute sa place dans "une société éducative", ne va pas de soi. Et c'est parce que la vision prospective semble faire défaut autant au ministère

qu'au mouvement sportif... ou aux collectivités territoriales, que le congrès a souhaité engager une réflexion qui devra aboutir à l'élaboration d'un projet pour l'avenir des APS. Les cadres techniques et pédagogiques qui constituent en France, de la tête et des jambes, l'armature des activités physiques et sportives organisées ont es-qualité des choses à dire, parce qu'ils ont des idéaux à défendre !



Les congressistes ont planché autour de 3 questions essentielles :

- ☞ Quelles garanties institutionnelles pour permettre d'inscrire le sport dans une société éducative ?
- ☞ Quelle évolution de l'organisation nationale des activités sportives ?
- ☞ Quel modèle Européen d'organisation des institutions sportives ?

La tâche est lourde, aussi le congrès a-t-il après avoir initié les premières réflexions, mandaté un groupe de travail pour structurer un projet qui sera validé lors de notre prochain congrès. Un projet que nos élus pourront porter, à tous les niveaux, auprès de tous nos partenaires, afin que vive un sport dont nous puissions être fiers.



Complément au rapport financier 2002-2004

Pour compléter le rapport financier, la présentation par regroupements et arrondis des comptes dans la présentation du résultat pour une année type de fonctionnement, permet de caractériser notre activité.

Les Ressources

Cotisations des syndiqués 83.000 €

Les Dépenses

Production - adressage SNAPS-INFO	28.000 €
Reversement cotisation UNSA	15.000 €
Fonctionnement du bureau national	8.000 €
Fonctionnement du conseil national	7.000 €
Fonctionnement des Sections	6.000 €
Location et charges liées au siège	6.000 €
Représentation et activités SG, commissaires paritaires suppléants	3.500 €
Communication (Téléphones, Internet, Portables)	3.500 €
Affranchissements	3.000 €
Secrétariat et fournitures	3.000 €



Les Conditions de remboursements des frais

Un rappel des conditions de remboursement des frais est fait, ces conditions devant être applicables pour toutes les sections.

Frais de déplacements

La règle générale établie prévoit le remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif SNCF 2ème classe + supplément réservation + couchette (trains grandes lignes et banlieue) et transport en commun au tarif économique.

Le remboursement sera effectué au prix indiqué sur pièces justificatives qui devront impérativement être jointes à la fiche récapitulative de frais. Les personnes se déplaçant en voiture seront remboursées sur la base du tarif SNCF 2ème classe du domicile au lieu de réunion. La distance retenue sera la plus courte (carte Michelin)

Tout autre moyen de transport (avion, bateau, taxi... etc.) nécessitera une autorisation préalable et spéciale accordée par le Secrétaire Général ou le Trésorier national, nonobstant pour le demandeur de justifier sa demande et de rechercher un tarif économique approprié.

Hébergement - Restauration

L'hébergement et la restauration seront pris en charge pour un maximum justifié sur les bases suivantes, correspondant au tarif administratif :

Repas	15,25 €
Nuit Région Parisienne	53,36 €
Nuit Province	38,11 €

Les Propositions pour 2003-2005

A noter que la validation de cette présentation est proposée au congrès dans de mauvaises conditions, dans la mesure où notre année comptable est largement entamée (9 mois d'exercice), il me semble nécessaire soit d'adopter une annualité civile, soit de déléguer la capacité de validation au conseil national du mois d'octobre.

Dans l'état actuel la présentation partielle ci-dessus peut être considérée comme un budget prévisionnel et recevoir votre approbation.

Daniel DUBOIS



Les opérations statutaires

La présentation des candidats, le rapport financier, ainsi que le rapport d'activité, tout trois consultables sur le site du SNAPS, ont précédé les opérations électorales.

Le rapport d'activité du SNAPS présenté au vote direct des 612 syndiqués à jour de leur cotisation au 04 mai 2004 a été très largement approuvé sur la base de 341 votants issus de 26 sections régionales :

POUR	325 (95,59 %)
CONTRE	4 (1,17%)
ABSTENTION	11 (3,24 %)
NULS	1

Un complément au rapport d'activité a été présenté au congrès par JP KRUMBHOLZ pour prendre en compte l'actualité chargée depuis les congrès régionaux.

Le rapport financier, présenté dans les mêmes conditions que le rapport d'activité, a été approuvé par les syndiqués avec les résultats suivants :

POUR	305 (89,97 %)
CONTRE	0
ABSTENTION	34 (10,03 %)
NULS	2

Le congrès a entendu les explications du trésorier national sur les comptes des exercices écoulés depuis le précédent congrès.

Après le rapport des vérificateurs aux comptes, quitus a été donné à Daniel DUBOIS pour sa gestion.

Le renouvellement du CONSEIL NATIONAL :

Le recollement des votes pour le renouvellement par moitié du conseil national a donné les résultats suivants :

Votants : 337

Exprimés : 304

Ont été **élus** ou réélus pour un mandat de 4 ans (dans l'ordre des suffrages obtenus) :

Michèle LECLERCQ,
André CHAMPION
 Daniel GAIME
 Michel MOREAU
 Gilles HAMON
 Carole ANDRACA
Yann RUELLO
Marie-Hélène DELAFOLIE
 Roland GENEST
 Jean Claude TISSERAND
 Jean François TALON
Joël COLCHEN

Le nouveau conseil national (24 membres), outre les 12 membres issus des élections 2004, comporte les 12 membres auxquels il reste 2 ans de mandat :

Alain JEHANNE
 Jean-Paul KRUMBHOLZ
 André PERROT
 Dominique QUIRION
 Daniel DUBOIS
 Claude LERNOULD
 Gérard LETESSIER
 Christian TARGET
 Ludovic MARTEL
 Michel VENDROT
 Franck BAUDE
 Eric VALOGNES

Le nouveau conseil national présidé par la doyenne, Michèle LECLERCQ, s'est ensuite réuni pour élire en son sein le nouveau bureau national.

Réuni immédiatement sous la présidence de sa doyenne le bureau a

décidé à la majorité de proposer la candidature de Jean-Paul KRUMBHOLZ pour la fonction de secrétaire général.

Le nouveau bureau national

Franck BAUDE
 Joël COLCHEN
 Daniel DUBOIS
 Daniel GAIME
 Alain JEHANNE
 Jean-Paul KRUMBHOLZ
 Michèle LECLERCQ,
 Claude LERNOULD
 Gérard LETESSIER
 Ludovic MARTEL
 Jean François TALON

Présentée au congrès la candidature de Jean-Paul a été approuvée par acclamation. Il est donc réélu secrétaire général du SNAPS.

La première réunion du bureau suivant le congrès a permis la désignation des Secrétaires Nationaux sur les fonctions statutaires. Le nouvel organigramme a donc été mis en place à l'occasion du bureau de juin.

Le SNAPS a quitté BESANCON en bon ordre de marche, prêt aux combats syndicaux à venir, avec des instances mandatées par des délégués au congrès rassemblés autour de leurs élus.

Mais la solidité et l'efficacité d'une organisation repose d'abord sur les syndiqués eux-mêmes et sur leur mobilisation.

L'investissement dans l'action syndicale, par chacun là où il se trouve, est fondamental car les élus ne peuvent remplir leur rôle que s'ils sont solidement adossés à des syndiqués nombreux, motivés et dynamiques. Comme au SNAPS...

FRANCK BAUDE



Les nouveaux élus au conseil national

Carolle ANDRACA



Date de naissance : 7 août 1960
Affectation : INSEP
Grade : Professeur de sport
Missions : Enseignante

Gilles HAMON



Date de naissance : 17 juin 1957
Affectation : DR de Marseille
Grade sur un poste professeurs de sport
Missions : CAS

André CHAMPION



Date de naissance : 9 avril 1951
Affectation : CREPS de Vichy
Grade : Professeur de sport
Missions : Formateur, Coordonnateur des formations

Michèle LECLERCQ



Date de naissance : 27 octobre 1945
Affectation : DR Ile de France
Grade : Professeur de sport
Missions : CTR Natation

Joël COLCHEN



Date de naissance : 13 avril 1951
Affectation : DR Ile de France
Grade : Professeur de sport
Missions : CTN

Michel MOREAU



Date de naissance : 14 juillet 1947
Affectation : DD du Gard
Grade : Professeur de sport
Missions : CAS

Marie Hélène DELA FOLIE



Date de naissance : 26 septembre 1949
Affectation : DD de l'Oise
Grade : Professeur de sport
Missions : CAS

Yann RUELLO



Date de naissance : 5 février 1962
Affectation : CREPS Aix en Provence
Site d'Antibes
Grade : Professeur de sport
Missions : Formateur

Daniel GAIME



Date de naissance : 27 juin 1950
Affectation : DR Auvergne
Grade : Professeur de sport
Missions : CAS chargé des examens sportifs

Jean François TALON



Date de naissance : 10 juillet 1954
Affectation : DR Ile de France
Grade : Professeur de sport
Missions : CTS Voile

Roland GENEST



Date de naissance : 29 mars 1946
Affectation : CREPS de Dinard
Grade : Professeur de sport
Missions : Directeur adjoint

Jean Claude TISSERAND



Date de naissance : 1 décembre 1951
Affectation : DD Charentes
Grade : Professeur de sport
Missions : CAS

LES CONGRESSISTES DU SNAPS A BESANCON



ALLAMAN Jean Marc, ANDRACA Carolle, BAUDE Franck, BOITEUX Jean, BOUVARD Pierre, BRESSANT Michel, CABON Yves, CAQUART Michel, CHAPUIS Michel, COLCHEN Joël, COMBETTE Christophe, DELAFOLIE Marie-Hélène, DUBOIS Daniel, GAIMIE Daniel, GAREL Dominique, HAMON Gilles, JEHANNE Alain, KRUMBHOLZ Jean-Paul, LE BIHAN Jean Pierre, LECLERCQ Michèle, LERNOULD Claude, LETESSIER Gérard, MALHAIRE Jean-Pierre, MARTEL Ludovic, MAZZIA Sandrine, MOREAU Michel, MUSCI Louise, PANIS Jean Claude, PARDO Alain, PERROT André, RALITE Frantz, TALON Jean-François, THOMAS Lucien, TISSERAND Jean-Claude, TRILLING Walter, VALO-GNES Eric, VANDAMME Yanick, VENDROT Michel, VIGOUROUX Guy



Le nouveau Bureau National issu du congrès a acté le 3 juin 2004 sa nouvelle organisation.

1. Organigramme du Bureau National

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Jean PAUL KRUMBHOLZ

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ADJOINT**

Claude LERNOULD

ENCADREMENT DES APS

Daniel GAIME

Commission paritaire consultative (CPC)
Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP)
Les diplômes des activités et physiques et sportives (APS)
Validation des acquis de l'expérience (VAE)
Daniel Gaime - Alain Jehanne
Ludovic Martel - Jean François Talon

VIE PROFESSIONNELLE

Alain JEHANNE

Evaluation - notation - statuts - compétences - missions

Claude Lernould - Ludovic Martel
Jean François Talon - Gérard Letessier - Alain Jehanne

Concours - pré-formation - formation continue

Alain Jehanne - Daniel Gaime



INSTANCES PARITAIRES

Michèle LECLERCO

Commissions administratives paritaires (CAP)

Michèle Leclercq et les commissaires paritaires

Comité technique paritaire ministériel (CTPM)

Jean Paul Krumbholz

Commission hygiène et sécurité ministérielle (CHSM)

Michèle Leclercq

Comité technique paritaire central (CTPC)

Gérard Letessier

SECTEUR ADMINISTRATIF et VIE INTERNE

Michèle LECLERCO

Syndicalisation - suivi des fichiers

Daniel Dubois - Daniel Gaime - Michèle Leclercq

Gestion du siège

Michèle Leclercq - Claude Lernould

Statuts et règlement intérieur du SNAPS

Gérard Letessier

Mémento

Claude Lernould

Collège des médecins

Jean-Paul Krumbholz

Collège des PTP sports

Claude Lernould - Jean-François Talon - Joël Colchen

Formation syndicale et suivi de la vie régionale

Claude Lernould



SECTEUR FINANCIER

Daniel DUBOIS

Comptabilité

Daniel Dubois

Ressources - cotisations - adhésion

Daniel Dubois - Gérard Letessier

SECTEUR INFORMATIQUE et COMMUNICATION

Daniel GAIME

Gestion et maintenance du site et du forum web

Daniel Gaime

Boîte aux lettres (BAL)

Alain Jehanne

SNAPS Info

Franck Baude

Flash info - relation avec la presse

Jean-Paul Krumbholz



La Loi n° 2001-2 du 3/01/01 relative notamment à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique prévoit l'organisation au sein du MJSVA d'un concours réservé et d'un examen professionnels d'accès au corps de Professeur de Sport. Cette voie d'accès, à laquelle nous sommes très attachés, permet à certains de nos collègues non titulaires d'accéder au corps de PS en tant que fonctionnaire d'Etat.

Textes de référence :

- ☞ Loi n° 96-1093 du 16/12/96 (dispositif Sapin),
- ☞ Loi n° 2001-2 du 3/01/01 (voir ci-dessus),
- ☞ Décret n°2002-632 du 25/04/02 portant organisation de concours et d'examens professionnels de recrutement de PS et CEPJ réservés à certains agents non titulaires...,
- ☞ Arrêté du 3/05/02 fixant les modalités d'organisation générale des concours et examens professionnels réservés à certains agents non titulaires relevant du MJS,
- ☞ Arrêtés des 30/06/04 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel de PS en 2004,
- ☞ Arrêté du 02/08/04 autorisant l'ouverture d'un concours réservé de PS en 2004,
- ☞ Instruction 04-137 JS du 31/08/04 ayant pour objet l'organisation des concours et examens professionnels réservés d'accès au corps de PS et CEPJ.

L'instruction 04-137 JS définit :

- ☞ les conditions d'accès,
- ☞ les modalités d'inscription,
- ☞ le calendrier, la nature et le déroulement de l'épreuve du concours et de l'examen.

Rappel :

- ☞ **l'examen professionnel s'adresse aux maîtres auxiliaires justifiant de l'ancienneté requise,**
- ☞ **le concours réservé s'adresse aux contractuels en CDD justifiant de l'ancienneté requise,**
- ☞ **les lauréats (concours et examen) doivent justifier au plus tard à la date de nomination dans le corps de PS des titres et diplômes requis pour les candidats au concours externe d'accès au corps de PS,**
- ☞ **ne peuvent s'inscrire (concours et examen) les agents en CDI, les fonctionnaires titulaires détachés au MJSVA en tant que contractuels, les contractuels de droit privé (ex. CES, CEC, emplois jeunes).**

Le SNAPS incite tous les maîtres auxiliaires et agents contractuels à se rapprocher du responsable administratif de leur service ou établissement pour connaître les conditions d'accès et modalités exactes de cet examen professionnel et de ce concours réservé.

Ce dispositif s'inscrit dans l'une des revendications majeures du SNAPS synthétisée par le slogan " tous professeurs de sport " qui doit permettre à tous les collègues PTP sports d'être titularisés dans le corps. C'est dans le cadre de ce mandat que le SNAPS demande l'ouverture d'un concours réservé du même type pour les fonctionnaires titulaires d'autres corps et les contractuels en CDI.

MISE EN PLACE DU BPJEPS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le Ministère des sports informait régulièrement ses services et établissements des habilitations délivrées par les Directions régionales pour mettre en œuvre les formations au brevet professionnel.

Au 20 février 2004, les chiffres communiqués par la DEF sont les suivants :

94 BPJEPS ont été habilités dans 20 régions et 2 DOM,
50 BP sont ou seront mis en œuvre par des organismes de formation extérieurs au Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (associations, privés, agriculture).

✍ 17 relèvent d'une spécialité d'éducation populaire,

✍ 33 relèvent d'une spécialité sportive.

44 BP sont ou seront mis en œuvre par les établissements publics du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (CREPS et Ecoles Nationales)*.

✍ 6 relèvent d'une spécialité d'éducation populaire,

✍ 38 relèvent d'une spécialité sportive.

* 3 sont indiqués comme organisés par une DDJS

Au total , 71 BP " Sport " et 23 BP " Education Populaire " constituaient l'offre nationale de formation.

Répartition dans les spécialités :

Education Populaire :

☞ 17 loisirs tous publics (15 privés - 2 publics),

☞ 6 techniques de communication et d'information (2 privés - 4 publics).

Sport :

☞ 33 nautisme en 18 plurivalents et 15 monovalents (12 privés - 21 publics),

☞ 21 activités physiques pour tous (11 privés - 10 publics),

☞ 7 golf (2 privés - 5 publics),

☞ 5 activités pugilistiques en 2 plurivalents et 3 monovalents (2 privés - 3 publics),

☞ 5 pêche de loisir (5 privés).

Tableau synthétique de répartition :

94 BPJEPS	SPORT	EDUC POP	TOTAL
PRIVE	(33) 46%	(17) 74%	53%
PUBLIC	(38) 54%	(6) 26%	47%
TOTAL	(71) 75%	(23) 25%	100%

R GENEST



Le recrutement 2004 des Professeurs de Sport

La liste ci-dessous comporte les lauréats des différents concours arrêtée au 8 septembre 2004 (listes principales et complémentaires).

Nous espérons que le recrutement n'est pas clos et que, comme l'an dernier, c'est la quasi-totalité de la liste complémentaire qui pourra être recrutée.

Le SNAPS rendra visite à tous ces nouveaux collègues le 21 septembre lors de leur premier regroupement au CREPS de Mâcon.

Concours CTS externe

M.	Charles - Baptiste	AGOSTINI	DR 013	CTR UFOLEP
M.	Akessa	AKA	INSEP	ATH HN Lutte
M.	Benoît	BINON	DR 045	CTR TIR à l'Arc
M.	Fabrice	BLONDEL	DR 075	CTR Sports de Glace
M.	Frédéric	BODINEAU	DR 044	CTR Football
Mme	Wara	BRIET SANDOVAL	DR 031	CTR Retraite Sportive
M.	Nicolas	CAUDAL	DR 045	CTR Natation
M.	Florian	CHAUTARD	DR 075	CTR Rugby à XIII
M.	Sébastien	COUTANT	INSEP	ATH HN Escrime
M.	Guillaume	DEHAVANNE	DR 069	CTR Natation
M.	Bertrand	DELAS	DR 076	CTR Football
M.	Thibaud	DELAUNAY	DR 076	CTR Canoë-Kayak
M.	Arnaud	ECHILLEY	DR 013	CTR EPMM
M.	Julien	EGLOFF	DR 080	CTR Basket-Ball
Mme	Loubna	EL OUAKKALI HASSEINE	DR 033	CTR Athlétisme
M.	Patrice	FROMENT	DR 069	CTR Rugby
M.	Cédric	GARREAU	MJSVA	EN Handisport
M.	Guillaume	GEISLER	DR 044	CTR Athlétisme
M.	Luc	GRENIER	DR 069	CTR Athlétisme
M.	Fabien	GUILLOT	DR 021	CTR Rugby
M.	Renaud	JACQUIN	MJSVA	EN Sports de Glace
Melle	Frédérique	JOURDE	DR 054	CTR Equitation
M.	Eric	KEHLHOFFNER	DR 067	CTR Basket-Ball
M.	Guillaume	LAFONT	DR 054	CTR Rugby
M.	Alexis	LANDAIS	DR 075	CTR Judo et DA
M.	Alban	LE BIGOT	DR 021	CTR Basket-Ball
Melle	Julie	LECLERC	DR 063	CTR Equitation
M.	Pierre	LEGENDRE	DR 054	CTR Tennis de Table
M.	Jean - Emmanuel	LEPROVOST	DR 059	CTR Volley-Ball
M.	Antoine	LIGONNIERE	DR 076	CTR Basket-Ball
M.	Damien	LOISEAU	DR 067	CTR Tennis de Table
M.	Richard	LUTRAN	DR 080	CTR Gym. Volontaire
Melle	Delphine	MARECHAL	DR 013	CTR Natation
M.	Sébastien	MESSAGER	DR 075	CTN Handisport
M.	Pierre	METIVIER	DR 080	CTR Tennis
M.	Pierre	METZGER	DR 054	CTR Football
M.	Pascal	MOREL	DR 069	CTR Aviron
M.	Rudy	NAEJUS	DR 069	CTR Escrime
Mme	Valérie	OBERLECHNER	DR 075	CTR Equitation
Mme	Marie - Christine	OKEL DESGARDIN	DR 075	CTN Sports de Glace
Melle	Angélique	OLIVIER	DR 076	CTR Tennis
Melle	Irène	OTTENHOF	DR 051	CTR Basket-Ball
Melle	Mathilde	PICHERY	INSEP	ATH HN Canoë-Kayak
M.	Fabien	PROUST	DR 075	CTN Baseball
M.	Nicolas	QUEVAL	DR 045	CTR Athlétisme
M.	Sébastien	TANT	DR 059	CTR Aviron
M.	Pierre	VAZEILLES	DR 063	CTR EPMM
Melle	Séverine	VIDAL	DR 034	CTR Gym. Volontaire
Melle	Julie	VIGOURT	DD 021	CTR Athlétisme



Concours 3ème voie

M.	Jacques	CALLAREC	DR 075	CTN Triathlon
M.	Michel	DOUBLON	DR 087	CTR Judo et DA
M.	Franck	FIFILS	DD 093	CAS
M.	Daniel	FORMICHI	DD 091	CAS
Melle	Tina	GIRARD	DD 091	CAS
M.	Philippe	LEGRAND	DD 043	CAS
M.	Marian	MALAUQUIN	DR 075	CTN Ski Nautique
Melle	Laurence	PLASMAN	DR 067	CTR Volley-Ball
M.	Michel	PLATEAU	DR 033	CTR Surf
Mme	Alix	RESPINGER	DR 035	CTR Sports sous-marins

Concours CAS externe

M.	Antoine	BARBIER	DD 072	CAS
Melle	Isabelle	BROSSIER	DD 028	CAS
M.	Emmanuel	BUCHOUD	DD 052	CAS
Mme	Emmanuelle	DJADJO DUBREIL	DR 059	CAS
Melle	Aurore	IVALDI	DD 079	CAS
Melle	Camille	KLEIN	DD 052	CAS
M.	Thierry	KLING	DD 095	CAS
M.	Sébastien	MARI	DD 036	CAS
M.	Bertrand	MARTY	DD 062	CAS
M.	Sylvain	ORTHLIEB	DD 015	CAS
M.	Sébastien	POULET	DR 067	CAS
Melle	Graziella	TAQUET	DR 059	CAS
M.	Julien	TRANIER-LAGARRIGUE	DR 080	CAS
Melle	Sandrine	TROADEC	DR 045	CAS
Melle	Marina	VALCIC	DD 092	CAS
M.	Fabrice	VERAY	DD 057	CAS
Melle	Géraldine	ZIMMERMANN	DD 093	CAS

Concours CAS interne

Melle	Valérie	BASPEYRAT	CREPS 059	Formateur
M.	Patrice	BERTHOUX	DR 080	CAS

Concours CTS interne

M.	Pascal	BERTHELIN	DR 014	CTR Tennis de Table
M.	Dominique	FRANCILLON	DR 051	CTR Gymnastique
M.	Franck	LEGRAS	MJSVA	EN Gymnastique
M.	Pascal	MACHAT	DR 080	CTR Athlétisme
Melle	Anne	MICHAUT	MJSVA	EN Tir à l'Arc
M.	Bruno	PLUMECOCQ	DR 059	CTR Football
M.	Ludovic	ROYE	DR 014	CTR Canoë-Kayak
M.	Thierry	SAIDI	MJSVA	EN Canoë-Kayak
M.	Thierry	WATTERLOT	DR 051	CTR Escrime

Concours haut niveau

Melle	Anne - Marie	BAUDUIN	DR 014	CTR Gymnastique
M.	Eric	BOUCHARIN	DR 075	CTR Gymnastique
M.	Guillaume	BOURGEON	DR 013	CTN Football
M.	Sébastien	CANS	DR 075	CTN Ski Nautique
Mme	Frédérique	DEFREMONT COMMIEU	DR 075	CTR Equitation
Melle	Alexandra	HECTOR	DR 054	CTR Handball
M.	Thomas	MONIER	DD 001	CAS
M.	Bruno	MURE	DR 069	CTR Judo et DA
M.	Frédéric	PERRIER	INSEP	ATH HN Aviron
Melle	Annabelle	PIEDNOIR	DR 080	CTR Natation
M.	Jean - Michel	POULET	DR 075	CTN Parachutisme
M.	Jean - Yves	ROBIN	DR 059	CAS



L'Europe reconnaît le rôle social et éducatif du sport ! La promotion " Jean BOITEUX " de CTPS pour septembre !

La prise de conscience européenne, que nous avons toujours appelée de nos vœux, de l'importance et de la spécificité du sport dans notre société est en passe de devenir réalité. Cette avancée place plus que jamais l'organisation du sport français en situation de modèle. Malheureusement le gouvernement français, esclave de sa doctrine ultra-libérale, au lieu d'en faire la promotion, s'escrime à en saper les bases...

Dans ce décor pour le moins morose, l'enthousiasme de notre délégation olympique et la création du corps de CTPS permettent d'entretenir notre optimisme historique, pourtant malmené ces derniers mois. Le SNAPS a demandé à Jean-François LAMOUR, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de baptiser la première liste d'intégration de CTPS " promotion Jean BOITEUX ". C'est le moins que nous puissions faire pour celui qui reste l'image historique du SNAPS, même s'il se sent aujourd'hui un peu moins seul comme médaillé d'or de la natation sportive française !

Les 1ères nominations de CTPS attendues pour septembre.

Malgré l'engagement de JF Lamour les 200 premières nominations de CTPS " sport " n'interviendront pas avant le mois de septembre.

Sans mettre en doute ni la volonté, ni l'implication de notre ministre, nous savons qu'il suit personnellement ce dossier, nous regrettons que celles-ci ne soient pas intervenues avant l'ouverture des JO d'Athènes.

Le respect du calendrier initial, aurait permis de stopper les " spéculations ", qui risquent de reprendre à l'issue de la compétition et de lier la communication de cet avènement à la couverture médiatique des JO.

Sans oublier que les promotions 2004 à la hors-classe de PS sont repoussées d'autant (techniquement elles ne peuvent intervenir qu'après les intégrations dans le corps de CTPS).

Nous espérons que ce retard permettra de constituer la promotion la plus équitable possible au regard des réalités de notre profession.

N'étant nullement associé à cette démarche, le SNAPS a :

⇒ écrit¹ à Hervé CANNEVA (DPA), afin d'avoir accès aux informations administratives de la procédure d'intégration (nous ne pouvons imaginer un refus),

⇒ obtenu l'engagement de l'administration d'être destinataire du projet de décret indemnitaire de ce nouveau corps.

1 Voir notre courrier en pièce jointe.

La menace de disparition des DDJS.

Après la réforme de l'administration à l'échelon régional qui a dans un premier temps menacé l'existence même des DRDJS, pour finalement les écarter des mesures en cours (elles restent pour le moment dans leur configuration actuelle, sans toutefois apparaître dans aucun pôle régional).

C'est aujourd'hui les DDJS qui sont menacées par l'impéritie gouvernementale. Un courrier du secrétaire général du ministère de l'Intérieur (réf. n° 00857 en date du 2/06/04) à destination des préfets, présente " le rattachement des DDJS à des structures plus importantes " comme l'un des axes stratégiques de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

A l'image d'un enfant qui casse ses jouets pour que l'on parle de lui, ce gouvernement lance des " ballons d'essai ", qui à défaut d'amener le moindre progrès ou débat digne de ce nom atteignent systématiquement leur but en terme de déstabilisation.

Incapable de mener correctement le moindre débat ou réforme, la pensée gouvernementale erre comme un bateau ivre au gré de ses oppositions internes.

Face à ce chaos, le SNAPS dénonce la manœuvre² et se positionne en faveur d'une relance des missions techniques et pédagogiques des DDJS, les seules susceptibles de leur garantir un avenir. Nous avons également demandé au secrétaire général de l'UNSA/Education d'interpeller très

fermement JF LAMOUR. Nous attendons la confirmation sans ambiguïté de son engagement (rappelé par JP Drevon lors de notre congrès) à maintenir l'intégralité des établissements et services du MJSVA.

Ce gouvernement n'aura même pas respecté la trêve olympique...

Décentralisation, la cacophonie sanctionnée !

Les sénateurs lors du vote en première lecture de la Loi ont retiré la quasi-totalité des articles concernant le champ sportif. Reprochant l'imprécision des transferts proposés, l'analyse des sénateurs reprenait quasiment mot pour mot une partie des réserves que nous avions émises³ sur ce texte.

En utilisant le 49-3, le gouvernement ne pouvait que reprendre la version votée par le Sénat. En conséquence la Loi n° 2004-809 du 13/08/04 " relative aux libertés et responsabilités locales " ne comporte plus de transfert de responsabilité dans le domaine des APS.

Il ne reste qu'un article (Art. 103) en rapport avec les APS, qui autorise l'institution par les conseils généraux d'une taxe permettant l'aménagement et l'entretien des sites, espaces et itinéraires de sport de pleine nature.

La sagesse ayant prévalu, le SNAPS rappelle que Jean-François LAMOUR, lors de la conclusion des Etats Généraux du Sport, s'était engagé en

2 Voir notre Flash-Infos n°6-04 du 26/06/04.

3 Voir l'article concernant l'intervention de Vincent FUSTER dans les pages consacrées à notre Congrès.



faveur d'une meilleure implication des collectivités territoriales sans nouveau transfert de compétence.

Cet engagement ne peut se traduire que par :

⇒ soit la création de structures **administratives** de concertations paritaires (Etat, mouvement sportif et collectivités territoriales) coordonnées par le préfet,

⇒ soit la **révision** de la Loi 86-610 modifiée " relative à l'organisation et la promotion des APS " afin d'imposer la présence des collectivités territoriales au sein de certaines instances dirigeantes.

L'Art. 43

Le décret N° 2004-893 du 27/08/04 pris en application de l'Art. L.363-1 du code de l'éducation (ex art.43) est paru Journal Officiel du 29/08/04.

Après les différents arbitrages le texte prévoit que :

⇒ la liste des diplômes permettant l'encadrement des APS contre rémunération sera arrêtée par le ministre chargé des sports (les conditions d'exercice de chaque diplôme devront être précisées),

⇒ les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et des sports, pour chaque diplôme qu'ils délivrent, d'une part vérifieront leur conformité au regard de la Loi et d'autre part définiront leurs prérogatives ou conditions d'exercice,

⇒ les diplômes " privés " seront inscrits par le ministre chargé des sports sur l'arrêté de référence après avis de la CPC des métiers du sport et de l'animation.

Après de multiples rebondissements, cette écriture est conforme à nos souhaits, à l'exception de la référence à la CPC, que nous n'avons jamais considérée comme compétente (ni dans sa composition, ni dans ses prérogatives) sur le sujet.

Une bonne surprise en prime, l'Art.1 a été modifié afin de préciser que les diplômes devront garantir la sécurité des pratiquants :

⇒ soit dans une activité physique ou sportive **considérée**,

⇒ soit dans un ensemble d'activités **de même nature relatives à un public spécifique**.

Cette précision devrait mettre fin à la querelle entre diplômes disciplinaires

et pluridisciplinaires. Les premiers ayant vocation à être tout public (grâce à une maîtrise de la discipline sportive encadrée), les seconds limités à des publics identifiés (la connaissance des ces publics étant supérieure à la maîtrise des disciplines pratiquées).

Fusion des I et IP

Le décret n° 2004-697 du 12/07/04 " portant statut particulier du corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports " a officialisé la fusion du corps des I et IP prévue par la réforme des corps du MJSVA.

Outre l'incongruité du maintien de la dénomination d'inspecteur principal pour le 3ème grade du corps, c'est l'article 3 concernant les missions de ce corps qui a fait couler beaucoup d'encre.

Celui-ci précise que la mission première du nouveau corps est de participer " à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques arrêtées par le ministre. A cet effet, ils sont chargés de **l'inspection ainsi que du contrôle administratif, technique et pédagogique des organismes qui concourent à leur mise en oeuvre** ".

Sur l'insistance du SNIJSL et du SNIPJSL il est ensuite rappelé " qu'ils exercent des fonctions d'encadrement dans les services et les établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ". Ces fonctions d'encadrement sont communes à tous les corps de catégorie A comme les CTPS, PS, CEPJ, attachés, etc. au regard des responsabilités confiées, mais ne confèrent aucune autorité sur les autres personnels.

En dehors des IP (3ème grade) qui " **évaluent directement les actes pédagogiques (et non les personnels directement) des personnels relevant de l'administration de la jeunesse et des sports** ", il est précisé " qu'ils ont vocation à occuper des emplois de direction des établissements publics et services déconcentrés relevant de l'administration de la jeunesse et des sports ". Précision importante qui souligne une nouvelle fois que les chefs de service, les seuls à avoir autorité sur les PTP, sont exclusivement les agents détachés sur les emplois " fonctionnels " de direction.

L'Europe consacre le rôle éducatif et social du sport

Le nouveau traité établissant une Constitution pour l'Europe, comprenant un article relatif au sport, a été adopté par les 25 chefs d'Etat et de Gouvernement le 18 juin 2004.

Le sport s'inscrit dorénavant dans le cadre d'une "action de support" et le texte précise le rôle social et éducatif des APS, l'importance du bénévolat ainsi que sa nature spécifique.

L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport tout en précisant que sa gestion relève de la responsabilité des nations.

Pour la première fois, cette nouvelle base juridique donne au sport une véritable reconnaissance dans le cadre d'un traité européen.

L'action de l'Union tend à développer la dimension européenne du sport, en promouvant :

⇒ l'équité et l'ouverture des compétitions sportives,

⇒ la coopération entre les organismes responsables du sport,

ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des jeunes.

Nous attendions un signe fort de la Direction des Sports afin de "remotiver" les services déconcentrés sur leurs missions techniques et pédagogiques sports.

Nous ne pouvons donc que saluer la parution de l'Instruction JS n° 04-131 relative aux modalités d'intervention des services et établissements dans le domaine des sports de nature.

Les missions décrites sont à nos yeux un exemple de ce que devront être celles de demain pour les services et établissements du MJSVA.

Jean Paul Krumbholz



De nombreuses évolutions ont été vécues au Ministère de la Jeunesse et des Sports: de la création d'un Ministère des Sports à la recomposition d'un Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

2003 fut l'année de la mobilisation sur les Etats Généraux du Sport, mais aussi celle de la remise en cause des acquis sociaux (réforme des retraites). 2004 fut celle des difficultés grandissantes des collègues exerçant en services déconcentrés, celle des inquiétudes liées à la décentralisation et celle de la création du corps supérieur.

Le SNAPS présent dans toutes ces batailles n'a pas cessé d'occuper le terrain.

Vous trouverez indexés ci-dessous par grands thèmes l'ensemble des commentaires, des prises de positions et des propositions émanant du SNAPS sur tous les grands enjeux de l'année passée au travers d'un index thématique reprenant les articles rédigés dans Snaps Infos depuis le numéro 54 en date de décembre 2002.

L'ensemble des articles, depuis le n°30, est disponible sur notre site avec une recherche par mots-clé. Merci à Daniel Gaime, notre webmaster et à Ludovic Martel qui ont initié cette démarche qui s'affine continuellement.

Architecture des corps, Professorat supérieur, Ingénieur de Sport

Dossier spécial Corps Supérieur in Snaps Infos n°59, Page 11

Mise en place du corps supérieur : qui ? comment ? pour quelles fonctions ?, in Snaps Infos n°57, p 21 texte introductif pour le conseil national d'Houlgate par JP. KRUMBHOLZ..

Le corps supérieur adopté n CTPM et la fusion des I et IP in Snaps Infos n°57 , p 10 par JP. KRUMBHOLZ.

Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs : projet de Décret et commentaires in Snaps Infos n° 56, p 27 à 31 par JP. KRUMBHOLZ.

Le corps supérieur : " un projet de décret ... et quelques questions encore en suspens " in Snaps Infos n° 55, p 7 par JP. KRUMBHOLZ.

Le long chemin du corps supérieur sur la bonne voie in Snaps Infos n° 54 , p 22 à 23 par JP. KRUMBHOLZ.

ARTT

Compte Epargne Temps : le temps n'est plus compté, l'arrêté est enfin paru ! in Snaps Infos n°57 , p 24 à 25 par F. BAUDE et L.MARTEL.

CTP - CTPM

Le CTPM DU 25 juin 2003, l'heure d'un premier bilan in Snaps Infos n°57, p 9 texte introductif de JP. KRUMBHOLZ.,

Les Comités Techniques Paritaires : le SNAPS à l'administration " c'est quand vous voulez ... " in Snaps Infos n°55 , p 12 par JP. KRUMBHOLZ.

Le dialogue social au MS : un CTPM officieux pour des CTP en projet in Snaps Infos n°54 , p 22 par JP. KRUMBHOLZ.

Validité du CTPM et de la CPC : JP KRUMBHOLZ écrit au Directeur de cabinet in Snaps Infos n°54 , p 24 par JP. KRUMBHOLZ.

Edito

Le SNAPS : un syndicat fondé par des femmes et des hommes de caractère in Snaps infos n°57, supplément aux sortants , p 1 par JP. KRUMBHOLZ.

Un paysage social troublé ... in Snaps infos n°57 , p 1 par JP. KRUMBHOLZ

Face à la défense de nos retraites, la " raf-farigabinade " qui lui brûle les lèvres : " salauds de Français d'en bas " in Snaps infos n°56 , p 1 par JP. KRUMBHOLZ

" Il n'y a pas de plaisir ... dans l'attente " in Snaps infos n°55 , p 1 par JP. KRUMBHOLZ

" Nous sommes tous des Français d'en bas... " in Snaps infos n°54 , p 1 par JP. KRUMBHOLZ

Emploi-Jeunes

Programme " Emploi-Jeunes " :en sortir, oui, mais comment ? in Snaps Infos n°55, p 20 à 21 par A. JEHANNE.

Entretien - Notation - Avancement

La notation, note 2003 : tous les ans, chaque PTP doit être noté in Snaps Infos n°57, p 22 par M. LECLERCQ.

Etats Généraux du Sport

Qui veut du Ministère des Sports ? in Snaps Infos n°56 , p 23 par JP. KRUMBHOLZ.

Des conclusions logiques confirmant la pertinence des analyses du SNAPS in Snaps Infos n°55 , p 4 à 5 par JP. KRUMBHOLZ.

Le SNAPS dans les Etats Généraux du Sport : les sections Régionales se mobilisent in Snaps Infos n°54 , p 11 par un collectif de rédaction.

L'avenir du modèle fédéral : participation du SNAPS aux Etats Généraux du Sport in Snaps Infos n°54 , p 12 à 13 par un collectif de rédaction.

Le rôle de l'état dans le champ des APS : participation du SNAPS aux Etats Généraux du Sport in Snaps Infos n°54 , p

14 à 15 par un collectif de rédaction.

La fonction sociale et éducative du sport : participation du SNAPS aux Etats Généraux du Sport in Snaps Infos n°54 , p 16 à 17 par un collectif de rédaction.

Le sport et la santé : participation du SNAPS aux Etats Généraux du Sport in Snaps Infos n°54 , p 18 à 19 par un collectif de rédaction.

Europe

2004 année européenne d'éducation par le sport in Snaps Infos n°59, p 6, par L. MARTEL

Le SNAPS au parlement européen de STRASBOURG avec une délégation de l'UNSA in Snaps Infos n°54 , p 25 à 27 par M. MOREAU

Formation Continue

La formation tout au long de la vie au service des ressources humaines in Snaps Infos n°59, p 28, par A.JEHANNE.

Réunion de la commission formation Continue du CTPM, jeudi 16 janvier 2003, in Snaps Infos n°55 p 13 compte rendu par A.JEHANNE.

Index thématique

Index thématique in Snaps Infos n°57 , p 26 à 27 par L.MARTEL.

Le métier de Professeur de Sport / concours

Des missions évolutives pour les Professeurs de Sports, in Snaps Infos n°57, p 20 texte introductif pour le conseil national d'Houlgate par C.LERNOULD.

La modification du Décret des Professeurs de Sport in Snaps Infos n°57 , p 10 par JP. KRUMBHOLZ

Evolution statutaire de chefs de départements : vers une nouvelle répartition des emplois in Snaps Infos n°56 , p 25 par R. GENEST.

Motion proposée par la commission "Réforme du concours de professeur de



Sport ", FOURAS mai 2003, in Snaps Infos n°56 , p 11 , rapportée par G.HAMON, C. LERNOULD et JF. TALON.

Le cas des Conseillers d'Animation Sportive : une problématique qui s'aggrave ... mais pas sans issue ! in Snaps Infos n°55, p 14 , introduction par L. MARTEL

Tous Professeurs de Sport ! in Snaps Infos n°55, p 14 à 15 par C. LERNOULD

Professeur de Sport en service déconcentré in Snaps Infos n°55, p 16 à 17 par C. LERNOULD.

Mal vivre pour certains, pire encore mal être pour d'autres : des collègues témoignent in Snaps Infos n°55, p 18, texte anonyme.

Les CAS à la casse ? " J'avais envie d'écrire " états d'âme d'un collègue ... " in Snaps Infos n°55, p 18 à 19, texte anonyme.

Motion proposée par la commission "missions des CAS et CTS " VICHY octobre 2002, Missions dispersées / Corps éclaté in Snaps Infos n°54 , p 10 , rapportée par C. LERNOULD

Loi sur le Sport - Encadrement des APS

La modification de la Loi n°84-610 in Snaps Infos n°57 , p 10 à 11 par JP. KRUMBHOLZ.

Les modifications de la Loi n°84-610 : article 43 et article 16 et les CTS in Snaps Infos n°56 , p17 à 21 par JP. KRUMBHOLZ.

Motion proposée par la commission "Encadrement des APS", FOURAS mai 2003, Snaps Infos n°56 , p 11 , rapporté par L. FAUVEAU.

Encadrement des APS : " il est urgent d'attendre la réécriture de l'article 43 " in Snaps Infos n°55 , p 8 à 9 par JP.KRUMBHOLZ.

Réforme de l'Etat - Modernisation du Service Public et du Ministère des Sports

Fonctionnaires payés au mérite...de qui se moque-t-on ? in Snaps Infos n°58 , p 16-17 par C. LERNOULD.

La carte des emplois in Snaps Infos n°57 , p 11 par JP. KRUMBHOLZ.

Motion proposée par la commission "Politique", FOURAS mai 2003, Défense des retraites et avenir du MS : motion contre la retraite prématurée du Ministère des Sports in Snaps Infos n°56 , p 10 , rapportée par un collectif de rédaction.

La notion de service public dans le cadre administratif : quelques rappels utiles in Snaps Infos n°54 , p 8 par D. DUBOIS.

RETRAITES

Dossier retraite ; etes-vous cigale, autruche ou fourmi ? in Snaps Infos n°59 , p 25 à 27, par D. DUBOIS.

Pour un référendum sur les retraites in Snaps Infos n°57 , p 11 par JP. KRUMBHOLZ

25 juillet 2003 : adoption définitive par le sénat du projet de loi sur la réforme des retraites et des pensions in Snaps Infos n°57 , p 8 par F.BAUDE et L. MARTEL

Les retraites : la triple peine in Snaps Infos n°56 , p15 à 16 , texte introductif par JP. KRUMBHOLZ.

De nos retraites à notre Ministère, que va-t-il rester ? La réponse de Raffarin : " l'avenir est derrière nous " in Snaps Infos n°56 , p14 , texte introductif par JP. KRUMBHOLZ.

Quel avenir pour nos retraites ? in Snaps Infos n°55 , p 22 , texte introductif par L.MARTEL.

Le SNAPS et les retraites : c'est l'UNSA qui nous représentera dans les négociations, in Snaps Infos n°55 , p 22 à 23, par M. MOREAU.

Construire son avenir financier pour la fin d'activité ? in Snaps Infos n°55 , p 24 à 26, par D. DUBOIS.

Sport et décentralisation

Les modifications de la Loi n°84-610 : la décentralisation in Snaps Infos n°56 , p 22 par JP. KRUMBHOLZ.

Quel modèle de décentralisation nous prépare-t-on ? La décentralisation annoncée est-elle un objectif ou un moyen ? un sujet d'actualité ? , in Snaps Infos n°54 , p 28 à 29 par M. MOREAU

Sport et Handicap

2003 / année européenne du handicap : Tous ensemble naturellement in Snaps Infos n°55 , p 29 par L. MARTEL.

Utile - Vie pratique - Actualités

Vos vacances scolaires in Snaps Infos n°60 , p 28 à 29.

Se syndiquer in Snaps Infos n°60 , p30 à 31

Vos représentants régionaux et leurs coordonnées in Snaps Infos n°60 , p32,

Chronique de guerre décalée in Snaps Infos n°56 , p24, point de vue par A. JEHANNE.

Vos traitements in Snaps infos n°55 , p 30 à 31 par C. TARGET.

Disparition du CFA ? in Snaps Infos n°54 , p 27 par L. MARTEL

Rémunération des fonctionnaires in Snaps

infos n°54 , p 27 par L.MARTEL

VAP - VAE

Je ne le sens pas in Snaps Infos n°57 , p 12 à 13 par A. JEHANNE.

La Validation d'acquis de l'expérience in Snaps Infos n°55 , p 10 à 11 par A. JEHANNE.

Vie Syndicale

Elections référendaires aux différents CTP in Snaps Infos n°57 , p 15 à 18 par JP. MALHAIRE.

Promotion CAS 1997 : un bon cru pour le poste de rédacteur en chef du SNAPS Infos in Snaps Infos n°57, p 14 par F. BAUDE et L. MARTEL..

La modification du Décret des Professeurs de Sport in Snaps Infos n°57 , p 10 par JP. KRUMBHOLZ

conseil national d' Houlgate du 7 au 9 octobre 2003 : un conseil pour un métier, que sommes nous, que faisons nous ? in Snaps Infos n°57 , p 19 introduction par M . MOREAU et F. BAUDE.

Le SNAPS communique in Snaps Infos n°56 , p 26 par D. GAIME.

Motion proposée par la commission "Communication interne", FOURAS mai 2003, in Snaps Infos n°56 , p 12 à 13 ,rapportée par un collectif de rédaction.

conseil national à Fouras du 13 au 15 mai 2003 : entrée en fanfare avec une participation à la manifestation contre la réforme des retraites sur les terres du Premier Ministre in Snaps Infos n°56 , p 8 à 9 , texte introductif de L. MARTEL.

La France d'en bas accueille le SNAPS : le conseil national de mai 2003 se déroulera en Charente Maritime sur les terres du Premier Ministre in Snaps Infos n°55 p 27 à 28 présentation réalisée par M. MOREAU et L. MARTEL.

Pour que la rentrée paraisse un peu moins difficile !! Commençons par quelques destinations de rêve...

CORSE

Rentrée des enseignants	vendredi 3 septembre 2004
Rentrée des élèves	lundi 6 septembre 2004
Vacances de la Toussaint	du mercredi 27 octobre au jeudi 4 novembre 2004
Vacances de Noël	du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2005
Vacances d'Hiver	du samedi 12 février au lundi 28 février 2005
Vacances de Printemps	du samedi 16 avril au lundi 2 mai 2005
Sortie des classes	samedi 2 juillet 2005

GUADELOUPE

Rentrée des Enseignants 1er degré et du 2nd degré	les Jeudi 02 et Vendredi 03 septembre 2004.
Rentrée des élèves	le Lundi 06 Septembre 2004 pour les Collèges et les lycées. le Lundi 06 septembre 2004 pour les Ecoles.
Toussaint	du Samedi 23 Octobre 2004 au Jeudi 04 novembre 2004
Noël	du Samedi 18 décembre 2004 au Lundi 03 janvier 2005
Carnaval	du Vendredi 04 février 2005 au Lundi 14 février 2005
Congés spécifiques Mi-carême	le Jeudi 03 mars 2005
Pâques	samedi 19 mars 2005 au Lundi 04 avril 2005
Abolition de l'esclavage	le Vendredi 27 mai 2005
Début des vacances d'été	le Vendredi 1er juillet 2005

MARTINIQUE

Rentrée des enseignants	jeudi 02 et vendredi 03 septembre 2004
Rentrée des élèves	lundi 06 septembre 2004
Vacances de la Toussaint	du samedi 23 octobre 2004 au jeudi 04 novembre 2004
Vacances de Noël	du samedi 18 décembre 2004 au mardi 04 janvier 2005
Vacances du Carnaval	du mercredi 02 février 2005 au lundi 14 février 2005
Vacances de Pâques	du Samedi 19 mars 2005 au lundi 04 avril 2005
Ascension	du Mercredi 04 mai 2005 au lundi 09 mai 2005
Abolition de l'esclavage	le samedi 21 mai 2005
Sortie	le vendredi 1er juillet 2005

REUNION

Rentrée des enseignants	mardi 17 août 2004
Rentrée des élèves	mercredi 18 août 2004
Vacances après la 1ère période	samedi 9 octobre 2004 au Lundi 25 octobre 2004
Vacances d'été austral	samedi 18 décembre 2004 au Mercredi 26 janvier 2005
Vacances après la 3e période	samedi 12 mars 2005 au Mardi 29 mars 2005
Vacances après la 4e période	samedi 30 avril 2005 au Mardi 17 mai 2005
Vacances de l'hiver austral	mercredi 13 juillet 2005

GUYANE

Rentrée des enseignants	jeudi 2 septembre 2004
Rentrée scolaire des élèves	vendredi 3 septembre 2004
Toussaint	samedi 23 octobre 2004 au jeudi 4 novembre 2004
Noël	samedi 18 décembre 2004 au lundi 3 janvier 2005
Carnaval	samedi 5 février 2005 au jeudi 17 février 2005
Mi carême	jeudi 3 mars 2005
Pâques	samedi 19 mars 2005 au lundi 4 avril 2005
Abolition de l'esclavage	vendredi 10 juin 2005
Début des vacances d'été	samedi 2 juillet 2005

ZONE A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

Rentrée scolaire des enseignants	le mercredi 1er septembre 2004
Rentrée scolaire des élèves	le jeudi 2 septembre 2004
Toussaint	du samedi 23 octobre au jeudi 4 novembre 2004
Noël	du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2005
Hiver	du samedi 12 février au lundi 28 février 2005
Printemps	du samedi 16 avril au lundi 2 mai 2005
Début des vacances d'été	le samedi 2 juillet 2005

ZONE B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Rentrée scolaire des enseignants	le mercredi 1er septembre 2004
Rentrée scolaire des élèves	le jeudi 2 septembre 2004
Toussaint	du samedi 23 octobre au jeudi 4 novembre 2004
Noël	du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2005
Hiver	du samedi 5 février au lundi 21 février 2005
Printemps	du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2005
Début des vacances d'été	le samedi 2 juillet 2005

ZONE C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

Rentrée scolaire des enseignants	le mercredi 1er septembre 2004
Rentrée scolaire des élèves	le jeudi 2 septembre 2004
Toussaint	du samedi 23 octobre au jeudi 4 novembre 2004
Noël	du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2005
Hiver	du samedi [19-02-05] au lundi [07-03-05]
Printemps	du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2005
Début des vacances d'été	le samedi 2 juillet 2005

**Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.**



SNAPS - 01/07/2004 au 31/06/2005 - COTISATIONS

pour les fonctionnaires d'Etat, de la fonction Publique Territoriale et du secteur privé

Professeurs de sport (et autres corps suivant les indices)

PS - Classe normale			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	379	348	90 €
2	423	375	96 €
3	450	394	102 €
4	480	415	108 €
5	510	438	114 €
6	550	466	120 €
7	587	494	129 €
8	634	530	138 €
9	682	566	147 €
10	741	611	159 €
11	801	657	171 €

50 % sur votre cotisation grâce à la déduction fiscale (voir page 31)

PS - Hors classes			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	587	494	129 €
2	672	558	145 €
3	726	600	156 €
4	780	641	165 €
5	850	694	180 €
6	910	740	192 €
7	966	782	204 €

CT Sup - Classe normal			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	427	378	99 €
2	506	435	114 €
3	565	477	123 €
4	618	517	135 €
5	664	553	145 €
6	716	592	153 €
7	772	634	165 €
8	835	683	177 €
9	901	733	192 €
10	966	782	204 €
11	1015	820	213 €

CTP - Hors classes			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	901	733	192 €
2	966	782	204 €
3	1015	820	213 €
HEA-1		880	228 €
HEA-2		915	237 €
HEA-3		962	249 €

Chargés d'Enseignement d'EPS et Chargés d'Enseignement d'EPJ

Classe normale			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	306	296	75 €
2	366	338	87 €
3	395	358	93 €
4	423	375	96 €
5	449	393	102 €
6	478	414	108 €
7	504	433	111 €
8	539	457	120 €
9	570	481	126 €
10	608	510	132 €
11	646	539	141 €

Hors classe			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	538	456	117 €
2	569	480	126 €
3	607	509	132 €
4	645	538	141 €
5	741	611	159 €
6	801	657	171 €

Hors classe			
Echelon	Brut	Indice	Cotisation
1	741	611	159 €
2	810	663	160 €
3	850	694	174 €
4	910	740	192 €
5	966	782	204 €

Autres tarifs salariés et contractuels

Cas particuliers (Entier, arrondi, divisible par 3)

1^{ère} année d'adhésion au snaps: 50% du tarif
 (utilisable une fois pour la carrière)
 Mise à disposition ou détaché : INM x 0,26€
 Temps partiel : Tarif x % du temps

partiel

Congé parental ou congé formation : 50% du tarif

Retraité : 40% du dernier indice

Contrats de Droit Privé

Demandeur d'emploi (indemnités=salaire)
 tous les salariés (éducateurs sportifs...)
 contrat à durée déterminée (CDD)
 contrat à durée indéterminée (CDI)
 contrat de préparation olympique ou de haut niveau
 Tableau ci-contre

Salaire mensuel compris			Cotisation
1 €	et	1 000 €	60 €
1 001 €	et	1 150 €	69 €
1 151 €	et	1 300 €	75 €
1 301 €	et	1 450 €	87 €
1 451 €	et	1 600 €	96 €
1 601 €	et	1 750 €	102 €
1 751 €	et	1 900 €	111 €
1 901 €	et	2 050 €	120 €
2 051 €	et	2 200 €	129 €
2 201 €	et	2 350 €	138 €
2 351 €	et	2 500 €	147 €
2 501 €	et	2 650 €	156 €
2 651 €	et	2 800 €	165 €
2 801 €	et	2 950 €	174 €
2 951 €	et	3 150 €	183 €
3 151 €	et	3 350 €	195 €
3 351 €	et	3 700 €	207 €
3 701 €	et	3 950 €	219 €
3 951 €	et	4 200 €	231 €
4 201 €	et	+	249 €

Renseignements complémentaires

SNAPS - Maison du sport français, 1 av. Pierre de Coubertin, 75640 PARIS Cedex 13
 Tél : 01 40 78 28 58 ou 60 - Fax : 01 40 78 28 59 - E-mail : snaps@unsa-education.org
 ou - auprès de votre secrétaire régional



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



Les cotisants 2004/05 recevront une attestation leur permettant d'opérer une déduction sur leurs revenus 2005 (*)

Bulletin d'adhésion au SNAPS
(période 1er sept 2004 au 31 août 2005)
Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Tél.: 01 40 78 28 58 ou 60 - Fax : 01 40 78 28 59

NOM en lettres capitales		Affectation Service ou Etablissement	
Prénom		Votre rôle exact	
NOM de jeune fille	NOTE	Votre CORPS et GRADE (1)	
ADRESSE personnelle :	ECHELON (1)		Dernière date de promotion
	Classe normale	Hors classe	
	Votre CORPS et GRADE d'origine (si vous êtes en détachement)		
Tel domicile :	Montant cotisation annuelle versée en Euro (voir tableau ci-joint)		
Tel bureau :	€		
Fax :			
E-mail :			

(1) renseignements figurant sur votre bulletin de paie.

Date _____ SIGNATURE _____

J'adresse dès septembre, ce bulletin d'adhésion à mon secrétaire régional SNAPS

Accompagné du chèque correspondant

OU

de l'autorisation de prélèvement ci-dessous

dûment complétés.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux données, du 6 janvier 1973.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT COTISATIONS SNAPS

J'autorise l'établissement bancaire teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° National émetteur

110.809

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____

ORGANISME CREANCIER

Désignation CASDEN Banque Populaire recouvreur
pour le compte du SNAPS
Adresse 77424 Marne la Vallée Cedex 02

COMPTE A DEBITER

Code établissement _____ Code guichet _____
N° de Compte _____ Clé _____

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom _____
Adresse _____
Code postal et bureau distributeur _____

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier et joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB, postal RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

*grâce à cette attestation, vous pouvez déduire 50% de votre cotisation syndicale du montant de vos impôts



Les secrétaires régionaux du SNAPS

ALSACE	M. ASSED LIEGEO Tahar 03 88 31 82 12	6 rue Marguerite Pery 03 88 45 30 33 06 08 78 56 52	67000 STRASBOURG assed@wanadoo.fr
AQUITAINE	M. LETTERON Hervé 06 83 33 67 49	19, rue Chabry	33000 BORDEAUX herve.letteron@wanadoo.fr
AUVERGNE	M. GAIME Daniel 04 73 55 03 66	Le Laire 04 73 34 91 79 06 72 94 61 81	63500 LE BROC daniel.gaime@wanadoo.fr
BASSE-NORMANDIE	M. JEHANNE Alain 02 31 74 64 58	10, rue de Montreal 02 31 43 26 46	14000 CAEN alain.jehanne@wanadoo.fr
BOURGOGNE	M. LECKI Bruno 03 80 31 81 94	5 bis rue de la Colombière 03 80 68 39 25	21000 DIJON bruno.lecki@jeunesse-sports.gouv.fr
BRETAGNE	M. GADBIN Arnaud -	Les Esnaudais 02 96 78 86 52 06 88 47 10 60	35320 LE SEL DE BRETAGNE arnaud.gadbin@jeunesse-sports.gouv.fr
CENTRE	M. VENDROT Michel 02 38 63 64 46	116, rue de l'Aisne 02 38 77 49 18 06 64 52 73 28	45160 OLIVET michel.vendrot@jeunesse-sports.gouv.fr
CHAMPAGNE	M. RALITE Frantz 03 26 70 42 67	15, rue de l'Eglise 03 26 26 98 23	51510 COOLUS frantz.ralite@wanadoo.fr
CORSE	M. MARTEL Ludovic 04 95 34 40 24	Lot. Caraghja N°14 04 95 32 85 85 06 70 63 89 77	20600 FURIANI ludovic.martel@wanadoo.fr
COTE D'AZUR	M. TRILLING Walter 04 93 74 61 97	Villa le Belvedere 06 61 48 30 54	Impasse du Belvedere 06600 ANTIBES trilling.walter@wanadoo.fr
FRANCHE-COMTE	M. VALOGNES Eric 03 84 44 79 97	7 rue du Prenot 03 84 35 27 27 06 89 79 11 09	39570 NOGNA eric.valognes@jeunesse-sports.gouv.fr
GUADELOUPE	M. ROBERT Geoffroy 0 590 22 29 38	Tour Miquel 0 590 83 18 81 06 90 35 36 86	n° 3 esc. A, apt. 321 97110 POINTE A PITRE geoffroy.robert@wanadoo.fr
HAUTE-NORMANDIE	M. MADILLAC Patrice 02 35 74 03 94	30, Résidence la Chesnaye 02 32 18 15 88	76960 N.D. DE BONDEVILLE patrice.madillac@jeunesse-sports.gouv.fr
ILE DE FRANCE	M. LERNOULD Claude 06 74 28 53 41	8, rue des Ormeteaux 01 40 78 28 58	95450 FREMAINVILLE claudelernould@wanadoo.fr
LANGUEDOC ROUSSILLON	M. MALHAIRE Jean-Pierre 04 67 10 83 78	65, rue Pierre d'Auvergne 04 67 10 14 23 06 89 38 36 81 04	34080 MONTPELLIER malhaire@unsa-education.org
LIMOUSIN	M. ALLAMAN Jean-Marc 05 55 33 92 27	12, rue Georges Duhamel 06 73 68 27 07	87100 LIMOGES allaman@club-internet.fr
LORRAINE	M. BACHELIER Christophe 03 83 20 47 64	64, rue du Général Leclerc 06 80 40 05 59 03 83 21 25 10	54220 MALZEVILLE christophe.bachelier@jeunesse-sports.gouv.fr
MIDI-PYRENEES	M. PERROT André 05 65 35 02 45	7, avenue du Maréchal Juin 05 34 41 73 00 06 70 81 33 74	46000 CAHORS ar.perrot@wanadoo.fr
NORD	M. PASSARD Stéphane 03 20 61 55 30	200 rue Pulmez 03 21 23 87 87	59310 LANDAS snaps.5962@liberty.surf.fr
PAYS DE LA LOIRE	M. DUBOIS Daniel 02 40 52 44 51	6, rue des Quatre Peupliers 02 40 52 44 51 06 15 44 36 32	44190 CLISSON daniel.dubois9@libertysurf.fr
PICARDIE	M. DELAFOLIE M-Hélène 03 44 48 92 08	19, rue Lucien Laine 03 44 06 06 06	Res. les 3 Rivières 60000 BEAUVAIS delafolie@hotmail.com
POITOU-CHARENTE	M. LIBOZ Patrice 05 49 50 31 18	19, rue des Planteries 03 49 37 08 91	Pouzioux Lajaunie 86000 VOUNEUIL SOUS BIARD patrice.liboz@jeunesse-sports.gouv.fr
PROVENCE	M. HAMON Gilles 04 42 92 33 63	Les Hauts de Niel n°1 04 91 62 83 00 06 07 38 91 17	Route d'Aix 13510 EGUILLES crg.hamon@wanadoo.fr
LA REUNION	M. BOUVARD Guy 02 62 52 58 80	La Bretagne 02 62 20 96 73	8, chemin des Vacoas 97490 STE CLOTILDE bouvard@wanadoo.fr
RHONE-ALPES	M. PARDO Alain 04 72 84 10 57	14, rue St-Maximin 06 81 63 89 14	69003 LYON alainpardo@jeunesse-sports.gouv.fr
MARTINIQUE	SNAPS 01 40 78 28 58	Maison du Sport Français 01 40 78 28 59	1, av. Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13 snaps@unsa.org
GUYANE	SNAPS 01 40 78 28 58	Maison du Sport Français 01 40 78 28 59	1, av. Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13 snaps@unsa.org
NOUVELLE CALEDONIE	SNAPS 01 40 78 28 58	Maison du Sport Français 01 40 78 28 59	1, av. Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13 snaps@unsa.org
TAHITI	SNAPS 01 40 78 28 58	Maison du Sport Français 01 40 78 28 59	1, av. Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13 snaps@unsa.org